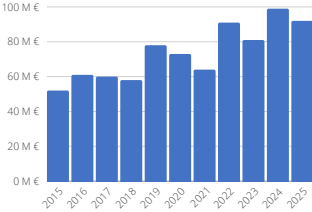


LA MOBILISATION DES RESSOURCES EN UN COUP D'ŒIL



EVOLUTION DU FINANCEMENT

De 2015 à 2025, les contributions volontaires **ont augmenté de 76 %**.



92,2 M€

en 2025



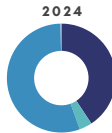
SOURCES DE FINANCEMENT

L'**Union européenne** reste notre principal donateur en 2025 tandis que l'**Allemagne** a été le plus grand donateur bilatéral. **42** des **46 États membres** ont contribué en 2025.

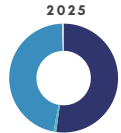
TOP 10 DONATEURS EN 2025

Représentant 87% du total.

1	UNION EUROPEENNE	43 M€	
2	ALLEMAGNE	14,1 M€	
3	NORVEGE	7 M€	
4	SUEDE	4,5 M€	
5	SUISSE	4,4 M€	
6	PAYS-BAS	2,2 M€	
7	BELGIQUE	1,4 M€	
8	ROYAUME-UNI	1,2 M€	
9	FINLANDE	1,2 M€	
10	FRANCE	1,1 M€	



États membres (41%)
États observateurs (4%)
Union européenne (55%)
Autres sources de financement (0,2%)



États membres (52%)
États observateurs (0,8%)
Union européenne (47%)
Autres sources de financement (0,5%)

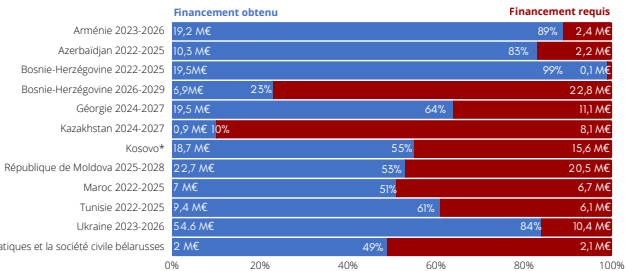


PROJECTEUR SUR...

L'Allemagne a été le plus grand donateur bilatéral en 2025, avec une contribution de plus de 14 millions d'euros. En tant que **principal donateur du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine 2023-2026 (9,97 M €)**, l'Allemagne joue un rôle essentiel dans le soutien aux réformes de l'Ukraine et son cheminement vers un avenir européen. L'Allemagne est un soutien important du **système de la Convention**, figurant parmi les plus grands donateurs à la Cour européenne des droits de l'homme ainsi qu'à la mise en œuvre de ses arrêts. L'Allemagne est également membre du **Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme (Human Rights Trust Fund/HRTF)**.

PLANS D'ACTION ET DOCUMENTS DE COOPÉRATION

Financement des Plans d'action et les documents de coopération spécifiques au 31 décembre 2025.



PARTENARIATS STRATÉGIQUES

Les partenariats sur le long-terme sont encouragés pour assurer une **meilleure prédictibilité** des financements et une flexibilité dans l'utilisation des ressources extrabudgétaires afin de **mieux répondre aux attentes** de nos États membres.

* Toute référence au Kosovo dans le présent document, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.